

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE PRÉSENTEVILLERS

6.3







DOSSIER D'ARRÊT

SCHEMA DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'assainissement (collectif et non collectif) est une compétence de la communauté d'agglomération Pays de Montbéliard Agglomération depuis le 1er janvier 2017.

Sur la Commune de Présentevillers, toutes les constructions sont raccordées au réseau public excepté une construction à usage d'habitation liée à l'exploitation agricole à l'ouest du village.

Le traitement des eaux est assuré par une station d'épuration de type lagunage naturel d'une capacité nominale de 500 équivalent-habitants. En 2015, le volume traité par cette station représentait environ 408 équivalent-habitants soit moins de la moitié de sa capacité nominale.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement a été adopté par délibération municipale du 14 septembre 2006 et par délibération communautaire du 21 septembre 2006 (ancienne Communauté de Communes de la Vallée du Rupt).



Cabinet RUEZ & Associés

SARL de Géomètre-Expert 19 rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD Tél : 03 81 91 72 03 - Fax : 03 81 91 31 99 cabinet.ruez@orange.fr / http://cabinetruez.fr

15020 - Juin 2018

